

# Mémoire de Master en Génie de l'eau et de l'Environnement Option Eau

Présenté par **Vurê Hervé Romaric SOMDA**

**Etude comparée des systèmes de gouvernances  
des services d'Approvisionnement en Eau  
Potable des communes de GAOUA et de HOUNDE**

Encadré par : Denis ZOUNGRANA

Denis DACOURE

**UTER GVEA**

**Juin 2009**

## Sommaire

SIGLES ET ABREVIATIONS .....	5
Introduction.....	6
• Contexte de l'étude.....	6
• Objectif de l'étude.....	7
Problématique.....	7
Méthodologie.....	8
Phase préliminaire.....	8
Présentation de la zone d'étude .....	9
HOUNDE .....	9
<i>III.1. Localisation de la commune et l'institution communale</i> .....	9
<i>III.2. Le milieu physique</i> .....	10
<i>III.2.1. Relief</i> .....	10
<i>III.2.2. Géologie et géomorphologie</i> .....	10
<i>III.2.3. Climat</i> .....	10
<i>III.2.4. Pluviométrie</i> .....	10
<i>III.2.5. Hydrographie</i> .....	11
<i>III.2.6. Végétation</i> .....	11
<i>III.3. Le milieu humain</i> .....	12
<i>III.4. L'occupation et la gestion de l'espace</i> .....	13
<i>III.5. Les infrastructures socio-économiques de base</i> .....	14
<i>III.6. Les activités économiques</i> .....	14
GAOUA.....	15
2.1. Situation Géographique.....	15
2.2. Milieu Physique .....	16
2.2.1. Relief.....	16
2.2.2. Géologie.....	16
2.2.3. Climat.....	16
2.2.4. Les types de sols .....	16
II. DIAGNOSTIC DU JEU DES PARTIES PRENANTES DES SERVICES D'AEP DE GAOUA ET DE HOUNDE.....	18
3.1. Fondements de la gouvernance de l'eau.....	18

3.2. Identification des acteurs et leurs rôles .....	19
3.2.1 Acteurs institutionnels .....	19
1.1.7. Les services déconcentrés chargés de l'eau .....	19
3.2.2 Collectivités territoriales et municipalités .....	19
3.2.3 Communautés villageoises de Développement (CVD) .....	20
3.2.4 Secteur privé.....	20
3.2.4.1 <i>L'entreprise de maintenance</i> : .....	21
3.2.4.2. <i>Société d'assurance</i> : .....	21
3.2.4.3 <i>Bureau d'étude ACECA</i> : .....	21
3.2.5 Société civile .....	22
3.2.6 Associations d'Usagers d'Eau (AUE) .....	22
3.2.7 Le CDG .....	23
3.2.8 LA FAUEREB .....	23
3.2.9 Organismes de financement des investissements .....	23
3.3 Jeu des acteurs du service d'AEP dans les communes de HOUNDE et de GAOUA .....	24
Cas des AEPS de Bouéré et de Bouahoun .....	25
1.2.2 Le contrat de service entre l'AUE et le CDG .....	25
1.2.3. Contrat de maintenance.....	27
Cas de l'AEPS solaire de Koho Yabiro .....	27
Cas du réseau d'AEP des villes de Gaoua et de Houndé .....	28
Cas de PMH de Houndé et de Gaoua .....	29
<i>Gaoua</i> .....	30
LES REVENDEURS OU FONTAINIERS .....	32
Itinéraire professionnel .....	32
Relations entre l'ONEA et les gérants de BF .....	32
Modes de rémunération des fontainiers .....	32
Variation de l'activité au cours de la journée et au cours de l'année .....	33
Poids des Bornes –Fontaines sur les recettes de l'ONEA .....	33
LES TRANSPORTEURS OU CHARRETIERS .....	33
3.4 Forces et faiblesses, opportunités et les menaces et les tendances d'évolution des différents modes de gestion .....	34
III. POTENTIEL DE DEVELOPPEMENT DES SERVICES D'AEP DE GAOUA ET DE HOUNDE .....	34
3.1 Capacité des ménages à payer l'eau potable .....	34
Nature des activités économiques .....	34

3.2 Demande solvable .....	38
3.3 Capacité d'expansion des structures en charge de production et de la distribution d'eau potable à GAOUA et à HOUNDE .....	38
IV. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS.....	39
BIBLIOGRAPHIE.....	39
ANNEXE .....	41
Bureau d'étude ACECA .....	59

## **SIGLES ET ABREVIATIONS**

<b>ADAE :</b>	Association pour le Développement des Adductions d'Eau Potable dans la région de Bobo-Dioulasso
<b>AEPS :</b>	Adduction d'Eau Potable Simplifiée
<b>AUE :</b>	Association des Usagers de l'Eau
<b>CDG :</b>	Centre de Gestion des AEPS
<b>CGCT :</b>	Code Général des Collectivités Territoriales
<b>CIMECCA :</b>	Conception, Installation, Maintenance, Entretien, Contrôle, Conseils, Assistance
<b>DGRE :</b>	Direction Générale des Ressources en Eaux
<b>DGCT :</b>	Direction Générale des Collectivités Territoriales
<b>DRAHRH :</b>	Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques
<b>DRH :</b>	Direction Régionale de l'Hydraulique
<b>FAUEREB :</b>	Fédération des Associations des Usagers de l'Eau de la Région de Bobo
<b>PAR :</b>	Programme d'Application de la Reforme
<b>PMH :</b>	Pompe à Motricité Humaine
<b>RESO :</b>	Valorisation des Ressources en Eau du Sud Ouest
<b>VREO :</b>	Valorisation des Ressources en Eau de l'Ouest

## Introduction

### • Contexte de l'étude

Dans le cadre du Programme Eau et Assainissement dans les petites et moyennes villes du Burkina Faso piloté par la Coopération Allemande, le volet AEP tient une place de choix. Les villes de Gaoua et de Houndé font parties des agglomérations prioritaires pour la conduite de ce programme au Burkina Faso.

La création de systèmes AEP dans les centres semi-urbains constitue une des préoccupations majeures des autorités gouvernementales avec l'appui de ses partenaires au développement dont la GTZ en vue d'atteindre les objectifs du millénaire. Les solutions techniques sont au point et souvent bien adaptées à la situation. Par contre sur le plan économique et financier les mécanismes en cours ne permettent pas d'atteindre les objectifs d'équité et d'efficacité.

Au Burkina Faso, le cadre institutionnel de l'approvisionnement en eau potable des centres semi-urbains et du milieu rural a connu une évolution avec l'adoption en 2000 de la stratégie nationale d'approvisionnement en eau potable et du texte portant réforme de la gestion et la maintenance des points d'eau. Les fondements de cette stratégie sont de deux ordres :

- Rendre les municipalités, dans le cadre de la décentralisation en cours, responsable de l'AEP de leur Commune ;
- Promouvoir le partenariat public privé dans la gestion des systèmes AEP ;

Le succès de la nouvelle stratégie reste conditionné au choix d'un mode gestion accepté par les populations et à la fixation de tarifs suffisants pour assurer le recouvrement des coûts. Le risque d'échec est particulièrement avéré dans le cas où il existe des ressources alternatives en eau pérennes même si leur qualité ne satisfait pas toujours aux normes minimales de potabilité. Pour participer à la mise en œuvre de cette nouvelle stratégie encore balbutiante, L'Office National de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA), société de service public dont une des missions est d'assurer la création et la gestion des infrastructures collectives d'approvisionnement en eau dans les centres urbains et semi-urbains du Burkina conduit une expérience d'affermage avec quelques centres semi-urbains dont la ville de Houndé, en vue de préparer sa réplique à d'autres villes avec le secteur privé.

## • Objectif de l'étude

L'objectif général de ce travail de mémoire de Master est de comparer les systèmes de gouvernance des services d'AEP des villes de Gaoua et de Houndé en vue de proposer des solutions adaptées à l'élaboration des plans stratégiques d'AEP de ces deux localités.

De façon spécifique, cette étude devra :

- Evaluer le potentiel de développement des services d'eau potable dans chaque ville ;
- faire un diagnostic du jeu des parties prenantes du service d'eau potable dans les deux villes en vue de proposer des orientations pour faciliter la maîtrise d'ouvrage communale ;
- faire des recommandations pertinentes pour les axes prioritaires d'intervention à retenir dans la future stratégie (renforcement des capacités d'interventions des acteurs, investissements en matériels et équipements, cadre institutionnel).

## Problématique

Dans le contexte actuel du désengagement de l'Etat et de la décentralisation suite aux difficultés de gestion notamment des infrastructures d'AEP à savoir le manque de ressources financières et humaines, dans le souci de garantir durablement la gestion des infrastructures hydrauliques d'alimentation en potable, un Décret n°2000-514/PRES/PM/MEE a été adopté le 03 novembre 2000 portant réforme du système de gestion des infrastructures hydrauliques d'alimentation en eau potable en milieu rural et semi urbain. Il s'agit d'un nouveau mode de gestion des infrastructures hydrauliques d'Alimentation en Eau Potable qui vise à améliorer significativement leur fonctionnement.

De faite, il appartient aux collectivités locales et à la société civile de s'organiser pour la gestion du service publique de l'eau. La pérennité des ouvrages d'alimentation en eau potable et la dynamique de développement qu'installe ce secteur au niveau local demande une professionnalisation et une coordination des différents acteurs de l'eau

## **Méthodologie**

### **Phase préliminaire**

La méthodologie s'est prioritairement appuyée sur la recherche et la synthèse de la documentation, aussi bien le matériel du cours que des documents recherchés sur le net.

## Présentation de la zone d'étude

### HOUNDE

#### III.1. Localisation de la commune et l'institution communale

La ville de Houndé est située au sud ouest du Burkina Faso, à environ 105 Km de Bobo-Dioulasso et à 252 Km de Ouagadougou, la capitale du Burkina Faso. Elle fait partie de la région des Hauts Bassins qui comprend les provinces du Houet, la province du Kéné Dougou et celle du Tuy dont Houndé est le Chef lieu depuis 1996.

Les limites de l'ancienne commune urbaine de Houndé étaient les suivantes :

- à l'est par les villages de Boni et Mambo ;
- à l'ouest par les villages de Kari et de Bouéré ;
- au nord par les villages de Dohoun, Dakuy et Botoni ;
- enfin au sud par le village de Saho.

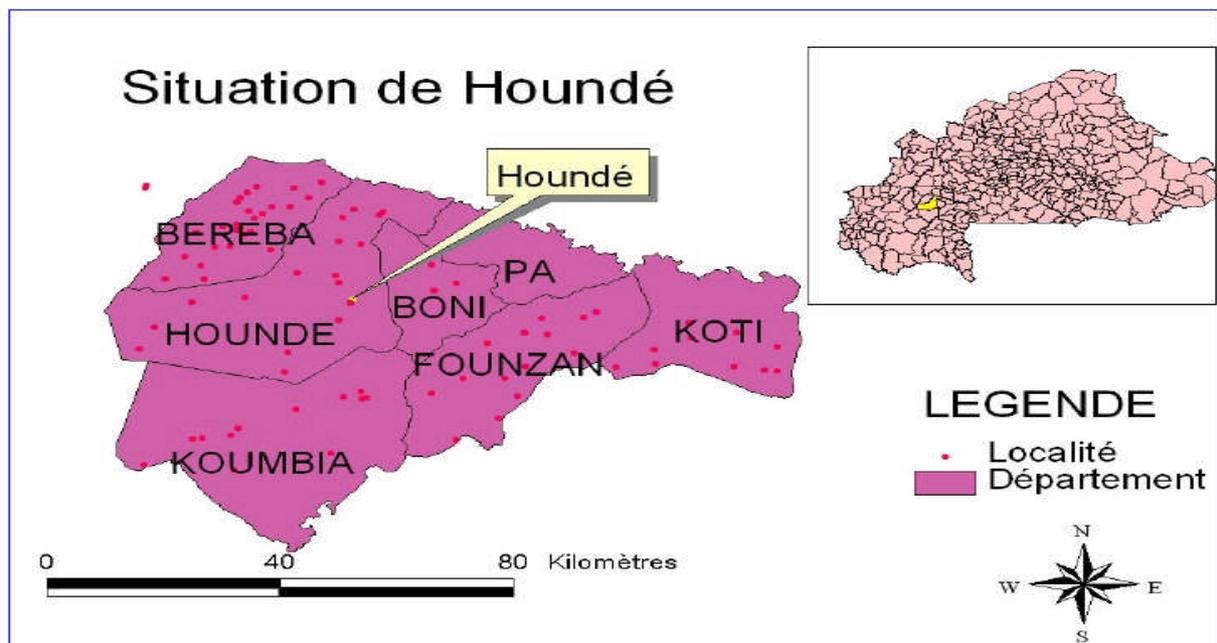


Figure 1: Situation de la ville de Houndé

## *III.2. Le milieu physique*

### *III.2.1. Relief*

La région de Houndé se caractérise par un relief faiblement accidenté avec notamment la présence de collines ou buttes cuirassées situées sur des roches métamorphiques. Le relief de la région fait partie d'un ensemble appelé les "collines birrimiennes de Houndé" qui correspond aux roches résistantes ou basiques les plus riches en "fer".

### *III.2.2. Géologie et géomorphologie.*

La ville de Houndé est située sur un sillon birrimien appelé « sillon de Houndé ». Selon divers auteurs, il s'agirait de remplissage volcanique, volcano-sédimentaire et sédiments de sillons intra-cratonique. Ce sont essentiellement des formations schisteuses (schistes parfois phylladeux avec des bancs riches en oxydes de fer). Sur le terrain, la forte latéritisation ne laisse apparaître que des buttes cuirassées.

Au plan géomorphologique, Houndé est sur une zone plate sauf les collines cuirassées du sillon birrimien qui, altérées en surface, donnent des reliefs à la zone. On les retrouve surtout sur les parties Sud et Est de la ville. Houndé est donc comme l'ensemble du pays sur une hauteur d'environ 300 à 340 m.

### *III.2.3. Climat*

Les caractéristiques climatiques de la région de Houndé située dans le climat sud soudanien, sont étroitement liées à l'activité du front intertropical (FIT) qui est la zone de convergence des masses d'air australes, humide et nordique, secs. L'alternance des saisons est liée au déplacement du FIT : lorsque celui-ci se déplace vers le sud, c'est l'installation de la saison sèche caractérisée par des vents frais et secs, puis chauds et secs.

### *III.2.4. Pluviométrie*

La province du Tuy bénéficie d'un climat sud-soudanien et nord-soudanien caractérisé par deux grandes saisons : Une saison humide d'avril à octobre et une saison sèche de novembre à mars.

Dans l'intervalle de ces deux grandes saisons, existe de petites variations climatiques qui sont :

- une période fraîche de décembre à février

- une période chaude de mars à mai.

Située entre les isohyètes 800 et 1000 millimètres, la province du Tuy est relativement bien arrosée par les pluies.

Tableau 1: Quantités d'eau tombées 1998-2005 (source: DPAHRH du Tuy)

Année	Hauteur d'eau	Nbre de jours
1998	980,0	65
1999	1011,5	63
2000	794,5	56
2001	808,0	54
2002	821,3	47
2003	1021,3	65
2004	718,0	53
2005	709,5	51

### III.2.5. Hydrographie

La ville de Houndé a un réseau hydrographique très pauvre qui se caractérise par l'absence de cours d'eau important bien que la ville reçoive une quantité d'eau assez importante ; on note seulement la présence de quelques cours d'eaux temporaires.

D'autre part, l'importance de la nappe d'eau n'est pas bien connue, néanmoins le captage des eaux souterraines à l'aide des puits et des forages constitue le principal moyen d'alimenter la ville et la zone périurbaine en eau potable.

### III.2.6. Végétation

Le territoire de la ville de Houndé et toute sa région connaissent des formations végétales riches et très diversifiées parmi lesquelles on rencontre :

- les savanes des zones gravillonnaires
- les formations anthropiques récentes (les jachères) ; la strate arborée des jachères récentes se compose des essences protégées comme *Butyrospermum paradoxum*, *Parkia Biglobosa* etc....
- les savanes arborées des zones soudaniennes à sols ferrugineux
- les savanes arbustives des glacis et les savanes herbeuses des affleurements de cuirasse

- Enfin les formations denses des vallées : elles se rencontrent dans les dépressions souvent sous forme de ceinture le long des axes de drainage.

Enfin dans les quartiers même de la ville, on rencontre de nombreuses espèces d'arbres comme le caïlcédrat, les Nîmes, et quelques arbres fruitiers (les manguiers...)

### III.3. Le milieu humain

Selon le Recensement General de Population et de l'Habitat (RGPH 2006) de 2006, la ville de Houndé comptait 39 458 habitants résidents réparties comme suit :

Tableau 2: Répartition de la population de la ville de Houndé RGPH 2006 (source: INSD)

C O M M U N E	S i t u a t i o n d e r é s i d e n c e e t s e x e											
	E n s e m b l e			R é s i d e n t s p r é s e n t s			R é s i d e n t s a b s e n t s			V i s i t e u r s		
	<u>Ensemble</u>	<u>Masculin</u>	<u>Féminin</u>	<u>Ensemble</u>	<u>Masculin</u>	<u>Féminin</u>	<u>Ensemble</u>	<u>Masculin</u>	<u>Féminin</u>	<u>Ensemble</u>	<u>Masculin</u>	<u>Féminin</u>
V I L L E	<b>40 028</b>	<b>20 133</b>	<b>19 895</b>	<b>37 113</b>	<b>18 709</b>	<b>18 404</b>	<b>2 345</b>	<b>1 161</b>	<b>1 184</b>	<b>5 7 0</b>	<b>2 6 3</b>	<b>3 0 7</b>

En considérant la population de la même du recensement RGPH 1996 qui était de 21 830 habitants, nous pouvons estimer le taux de croissance moyen de la population à environ 6%. Ce taux relativement élevé est lié à l'arrivée des immigrants venus de la Côte d'Ivoire et à l'exploitation de l'or dans la région. Etant donné que ce flux tend à se stabiliser, nous n'utiliserons pas ce taux théorique assez élevé mais plutôt le taux national qui est estimé à 3,1% avec une hypothèse forte. Toutefois notre projet couvre 10 ans.

Tableau 3: Evolution de la population de la ville de Houndé sur 10 ans

ANNEE	TAUX (%)	POPULATION
unité	%	hab.
2006	3,1	39458
2007	3,1	40681
2008	3,1	41942

2009	3,1	43243
2010	3,1	44583
2011	3,1	45965
2012	3,1	47390
2013	3,1	48859
2014	3,1	50374
2015	3,1	51935
2016	3,1	53545
2017	3,1	55205
2018	3,1	56917
2019	3	58681

#### *III.4. L'occupation et la gestion de l'espace*

La ville de Houndé comprend 5 secteurs qui englobent les quartiers centraux et deux villages périphériques repartis sur un espace de 218,14 ha. Les secteurs centraux sont les suivants :

- Le Secteur 2 qui comprend la zone résidentielle, l'actuelle zone commerciale, une partie du quartier Bouakuy. Il est limité au nord par la route de Bouéré qui le sépare du Secteur 3. A l'est par des collines, à l'ouest par des champs jusqu'à karaba.
- Le Secteur 3 essentiellement composé d'une partie du Kouakuy et du quartier Bobi. Il est limité au nord par la route de Bouéré et au sud par la nationale 1.
- Le Secteur 4 englobe les quartiers Lokehoun, Kouéré et Moumouni ; il est situé au sud de la ville à partir de la nationale 1.

Quant aux secteurs périphériques, il s'agit de villages qui ont été rattachés à la commune :

- Le secteur 1 qui correspond au village de Karaba situé à 6 km de Houndé sur l'axe Houndé-Béréba.

Le secteur 5 correspond au village de Koho situé à 5 km sur l'axe Houndé –Bobo

### *III.5. Les infrastructures socio-économiques de base*

La ville de Houndé dispose de nombreuses infrastructures socio-économiques de base. On pourrait dénombrer entre autre :

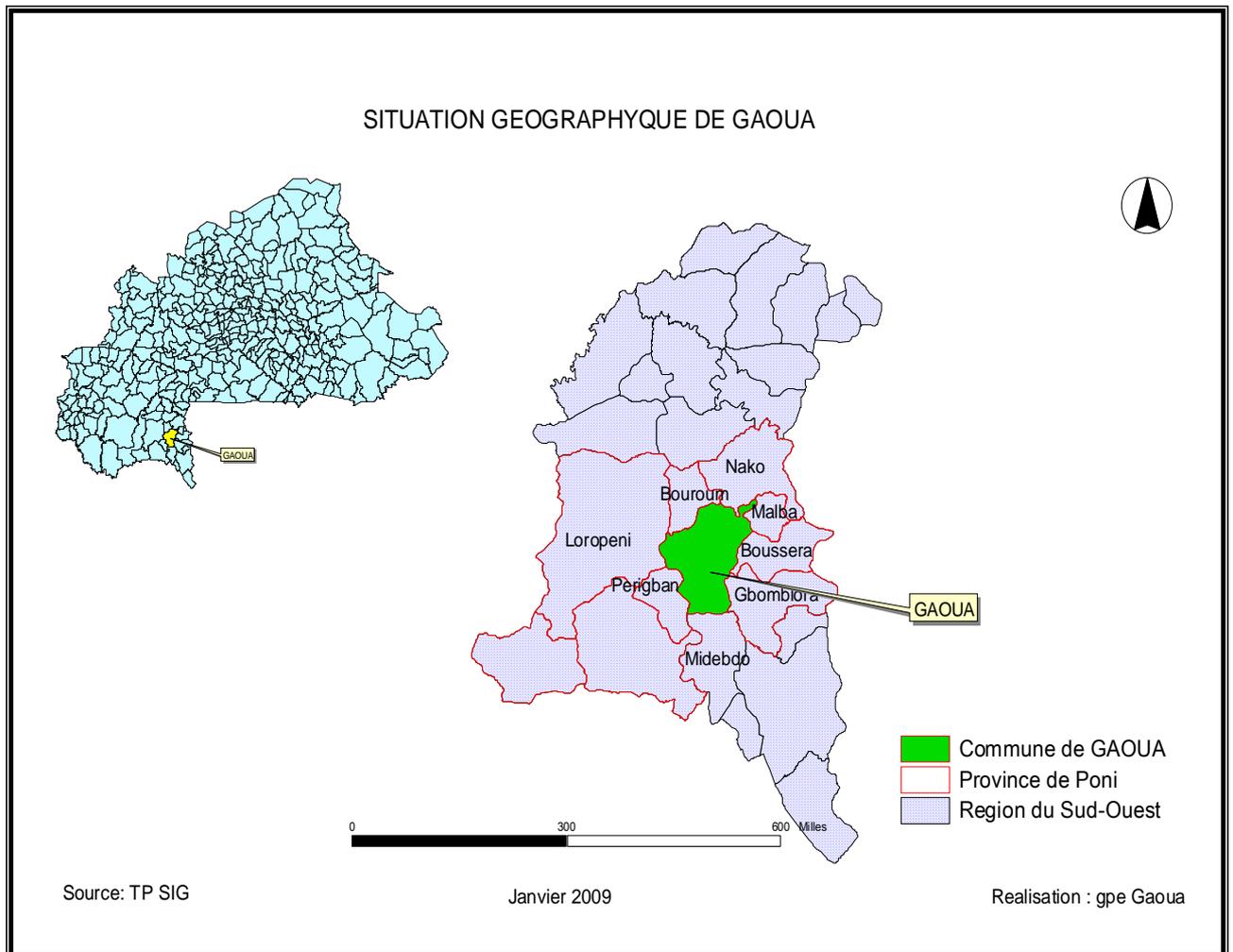
- **Les services administratifs** : Haut Commissariat, Préfecture, Gendarmerie, Police, DPAHRH, DPEBA, Direction Provinciale des Ressources Animales, Action Sociale, Domaine, Environnement, Poste, ONATEL, SONABEL, CELTEL ;
- **Projets et Infrastructures Socio-économiques** : Hôpital et Cité des médecins, Médicus Mundi, Projet REPAGE, Union des Producteurs de Coton, Projet Artisanat, Radio, Stade, Antenne Télé, Marché, Ecoles, Auberge, Mosquées et Médersa et Eglises;
- **Unités Economiques** : Usine SOFITEX, CITEC Huilerie, UTA (Entreprise Italienne de transport de coton), Banques (BIB, Caisse Populaire et CNCA), « Maquis », Cabarets.

### *III.6. Les activités économiques*

Les principales activités économiques sont l'agriculture, l'élevage et le commerce. L'agriculture reste la principale activité de la population et la production céréalière pluviale est dominante. L'élevage concerne celui des bovins et des caprins. Le commerce n'est pas développé et se limite à quelques boutiques de vente de produits de première nécessité ainsi qu'un marché. Ces trois activités ne procurent pas assez de ressources pour le développement de la commune.

## GAOUA

### 2.1. Situation Géographique



Située entre les 10° et 11° latitude Nord et les 3° et 4° longitude Ouest, la ville de Gaoua est à la fois chef lieu de province et de région. La commune de Gaoua compte huit (8) secteurs et 56 villages couvrant une superficie de 874 Km<sup>2</sup> pour une population globale de 52733 habitants selon le recensement de 2006 de l'INSD. La ville de Gaoua, notre zone d'étude, aurait 25104 habitants selon le même recensement. Elle est limitée au Nord par les communes de Bouroum Bouroum et de Nako, au Sud par la commune de Midebdo, au Sud-Ouest par la commune de Périgban, au Nord-Est par la commune de Malba, à l'Ouest par la commune de Lorépeni et à l'Est par les communes de Gomblora et de Boussera.

La ville de Gaoua est reliée à la capitale politique (Ouagadougou) à 395 Km et à la capitale économique (Bobo-Dioulasso) à 295 Km par une route bitumée.

## 2.2. Milieu Physique

### 2.2.1. Relief

La ville de Gaoua se situe dans la région du Sud-ouest qui est une région très accidentée. Le territoire régional est constitué dans sa majorité par des plateaux d'altitude moyenne de 450 mètres.

On note aussi d'autres unités topographiques que sont les vastes plaines, les bas-fonds, les collines et les buttes. L'altitude moyenne de ces collines varie entre 300 et 500 mètres.

### 2.2.2. Géologie

La ville de Gaoua est bâtie sur des roches métamorphiques d'âge birrimien constituées de deux principales (2) entités :

- Une série de collines birrimiennes de direction Nord-Sud dont les plus grands sommets culminent à 465 et 488 mètres.
- Au Nord Ouest, au Sud Est et au Nord de la série des collines, la commune est occupée par une partie de la plaine dite de « Lorépéni » dont l'altitude moyenne est de 300 mètres.

C'est une zone où l'altération des roches métamorphiques donne essentiellement des produits argileux imperméables atteignant 50 m d'épaisseur, des filons de quartz susceptibles d'être fissurés constituant des critères prioritaires dans la recherche d'aquifère.

### 2.2.3. Climat

Située dans la zone soudano-guinéenne ou pré-guinéenne, Gaoua connaît une pluviométrie relativement importante (région comprise entre les isohyètes 900 et 1200 mm (source : INSD)). La durée des précipitations est d'environ six (6) mois.

La région connaît deux (2) saisons :

- Une saison sèche qui dure environ cinq (5) mois (Novembre à Mars). Elle est marquée par l'harmattan, vent sec et frais qui souffle de Novembre à Février avec des températures douces autour de 27°C. Les températures oscillent généralement entre 21°C (minimales) et 32°C (maximales) ;
- Une saison pluvieuse qui s'étale sur sept (7) mois (Avril à Octobre). Elle est annoncée par la mousson, vent chaud et humide soufflant du Sud-ouest au Nord-ouest.

### 2.2.4. Les types de sols

On rencontre cinq (5) principaux types de sols dans la commune de Gaoua. On distingue:

- Les sols ferrallitiques moyennement dénaturés sur matériaux sablo-argileux. Ce sont des sols acides, perméables à potentialité chimique faible ;

Les sols bruns eutrophes sur matériaux argileux. Leur po

## II. DIAGNOSTIC DU JEU DES PARTIES PRENANTES DES SERVICES D'AEP DE GAOUA ET DE HOUNDE

### 3.1. Fondements de la gouvernance de l'eau

Les gouvernements africains ont reconnu que le manque de ressources et les faiblesses dans la fourniture des services de base constituaient des contraintes majeures au développement. Par conséquent les politiques nationales ont été recentrées sur trois approches : **la décentralisation** (dévolution du pouvoir et de l'autorité aux administrations locales pour améliorer l'accès aux services de base et leur qualité), **la privatisation** (décharge de l'Etat de la responsabilité des services commerciaux viables), **l'allègement de la pauvreté** (mettre l'accent sur l'économie et améliorer le développement social). Le contenu et l'application de ces approches a servi de base pour les Documents de Stratégie de Réduction de la Pauvreté qui ont vu leur concrétisation dans des réformes sectorielles liées à l'AEP pour atteindre les OMD.

Avec la décentralisation, les États transfèrent aux communes les compétences économiques et sociales qui intéressent directement les populations et qu'elles peuvent gérer à leur niveau. La plupart des lois de décentralisation transfèrent notamment la fourniture et la distribution de l'eau aux communes. En Mauritanie (comme on le verra plus loin), après une période de forte implication dans la gestion du service (à la fin des années 1980), les communes se sont vues retirer quasiment toute prérogative (même si certaines d'entre elles tentent depuis quelques temps de revenir sur le devant de la scène). Au Sénégal, la loi ne dote pas les collectivités locales d'une compétence en matière d'AEP, bien que celles-ci (communautés rurales) participent fréquemment au financement de l'extension ou de la densification des réseaux. Au Mali et au Bénin (voir ci-dessous), l'État a transférer aux communes les compétences en matière d'AEP et la régie directe leur est théoriquement proscrite: les communes sont dans l'obligation de faire appel à un exploitant délégué, qu'il s'agisse d'une association d'usagers, d'une entreprise privée ou d'une autre personne morale ayant les compétences requises et acceptant le cahier des charges qui précise les conditions de délégation. Globalement, à l'échelle de l'Afrique de l'Ouest, on assiste de plus en plus à un renforcement du rôle des collectivités locales dans la gestion du service de l'eau, avec une tendance relativement marquée à la délégation, les communes assurant surtout un rôle de contrôle au niveau local (puisque la plupart des textes actuels interdisent le retour à des formes de régie communale directe du service de l'eau).

## **3.2. Identification des acteurs et leurs rôles**

### **3.2.1 Acteurs institutionnels**

#### **1.1.7. Les services déconcentrés chargés de l'eau**

Le ministère en charge de l'eau, représenté par la Direction Régionale de l'Hydraulique des Hauts Bassins de l'époque, a réalisé les AEPS et les a concédées aux AUE par un contrat. En sa qualité d'autorité concédante, l'Administration devait assurer un contrôle permanent de l'exploitation à travers d'une part, l'analyse et l'examen des états périodiques de gestion et d'autre part des états financiers annuels. L'on observera qu'en pratique, cette mission de suivi et de contrôle n'est que partiellement ou pas du tout remplie, en raison tant de l'insuffisance des moyens humains et matériels que des compétences requises pour le faire.

Suite au recentrage de ses activités, l'Etat à travers le ministère en charge de l'eau, représenté par la Direction Régionale de l'Hydraulique des Hauts Bassins de l'époque, a réalisé les AEPS et les a concédées aux AUE par un contrat. En sa qualité d'autorité concédante, l'Administration devait assurer un contrôle permanent de l'exploitation à travers d'une part, l'analyse et l'examen des états périodiques de gestion et d'autre part des états financiers annuels. L'on observera qu'en pratique, cette mission de suivi et de contrôle n'est que partiellement ou pas du tout remplie, en raison tant de l'insuffisance des moyens humains et matériels que des compétences requises pour le faire.

L'Etat transfère les compétences et les ouvrages dans le domaine de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement aux communes. Celles-ci délèguent la gestion du service de l'eau au niveau des AEPS/PEA à un opérateur privé professionnel (exploitant ou fermier) recruté par la commune sur la base d'une offre de service, à travers un contrat d'affermage ou un contrat d'exploitation.

#### **3.2.2 Collectivités territoriales et municipalités**

La gestion des forages équipés de PMH et la gestion des AEPS/PEA ne requérant ni les mêmes compétences techniques ni les mêmes capacités de gestion, la Réforme préconise pour ce qui est des PMH, le maintien de la gestion communautaire avec des opérateurs de proximité pour assurer la maintenance des ouvrages. Pour les AEPS/PEA, la Réforme préconise la délégation de gestion par la commune à un opérateur privé.

La Réforme prévoit ainsi :

- L'émergence d'Associations d'Usagers de l'Eau (AUE) légalement reconnues dans

chaque village et secteur qui gèrent de façon intégrée les différents points d'eau du village ou secteur (mutualisation des recettes);

- La responsabilisation des communes qui délèguent la gestion des PMH aux AUE ;
- Le recrutement d'opérateurs privés par les communes pour la gestion des AEPS (recrutement en intercommunalité si possible)
- Assure la maîtrise d'ouvrage.
- Est propriétaire de tous les ouvrages et équipements hydrauliques du domaine public.
- Etablit un plan de développement communal.
- Gère les PMH de façon durable conformément aux principes de la Réforme en s'appuyant sur les
- AUE et des maintenanciers avec lesquels elle passera des contrats.
- Fixe le prix de l'eau.
- Veille au bon déroulement du service de l'eau (mobilisation de la redevance annuelle par les
- AUE, réalisation du contrat de suivi et d'entretien du maintenanciers).
- Cependant, force est de reconnaître que la décentralisation des moyens ne suit pas aussitôt la décentralisation des responsabilités. Du coup, les collectivités territoriales ont des moyens financiers et humains très limités pour assurer leur rôle. L'un des casse-têtes est l'AEP dans les zones périurbaines où habite une frange très pauvre des néo-citadins. Pour faire face aux difficultés de financement de l'AEP au niveau local, les collectivités locales ont de plus en plus recours à la coopération décentralisée favorisée par la loi OUDIN en France et à travers les partenariats techniques et financiers.

### **3.2.3 Communautés villageoises de Développement (CVD)**

Elles se retrouvent à la fois à HOUNDE et à GAOUA ; cependant, elles ne jouent pas exactement le même rôle dans ces deux localités.

A HOUNDE, elles jouent essentiellement le rôle de (**voir blocs notes du terrain**)

A GAOUA, en plus du rôle joué à HOUNDE elles assurent la gestion des points d'eau.

### **3.2.4 Secteur privé**

En dehors des Bureaux d'études et des entreprises fournisseurs de biens et de services, on peut citer des exemples de mobilisation du secteur privé pour contribuer au financement des

équipements de service public sont nombreux en Afrique, où des alternatives à la gestion communautaire traditionnelle ont pu être expérimentées avec succès.

#### *3.2.4.1 L'entreprise de maintenance :*

Toutes les AEPS ont un contrat de maintenance avec CIMECCA, qui est signé entre CIMECCA et le Centre de Gestion. Elle a été choisie par appel d'offre. L'entreprise est chargée de la maintenance préventive et de la maintenance curative dans un délai de 72 heures. La liste des pièces à sa charge est contenue dans le contrat. Par ailleurs, elle intervient sur demande du Chef de Centre et du Centre de Gestion pour des petites tâches d'exploitation et entretien courants (réparation de robinets, changement de filtres, nettoyage du château d'eau...).

#### *3.2.4.2. Société d'assurance :*

Contrat forfaitaire annuel pour l'assurance des équipements et du personnel.

#### *3.2.4.3 Bureau d'étude ACECA :*

Le contrat avec ce bureau a été imposé au départ par le projet et avait pour fonction d'aider à la mise en place de la gestion financière. Le cabinet effectue un audit des comptes tous les semestres.

Les enseignements : Utiliser la capacité d'investissement des opérateurs privés locaux nécessite un montage mobilisant au minimum trois types d'acteurs : État (ou les bailleurs) finance les grosses infrastructures (forages, réservoirs, réseaux). Une représentation forte des usagers (association d'usagers) est garante du service public de l'eau, mais n'exploite pas le système. Un exploitant professionnel prend un risque de part son implication financière (propriétaire des équipements d'exhaure ou pour la réhabilitation des équipements ou au minimum une caution). 1

La loi de 1992 initié par le sénateur OUDIN permet aux collectivités territoriales de conduire des actions de coopération décentralisées sur leur budget général. Cette loi autorise donc les collectivités territoriales françaises, les établissements publics intercommunaux et les syndicats des eaux et/ou d'assainissement à mobiliser pour des actions de coopération de nouvelles sources de financement qui peuvent venir compléter les opportunités déjà existantes. Elle autorise également les agences de l'eau à mener des actions de coopération internationale.

Plusieurs expériences de mobilisation du secteur privé dans l'investissement et l'exploitation des services d'accès à l'eau potable, menées en Afrique et en Asie, montrent le dynamisme et les intérêts partagés d'une collaboration entre le secteur public, le secteur privé et les usagers.

Les principaux atouts et garanties apportées par les opérateurs économiques sont : (i) le transfert de la contribution financière initiale des usagers en contribution dans le temps sur le prix de l'eau ; (ii) l'avance par le délégataire de moyens financiers dont ne dispose pas le maître d'ouvrage, (iii) le transfert d'une part conséquente des risques commerciaux au délégataire, (iv) l'apport par le délégataire d'un savoir faire en terme de gestion technique et financière. Face à la diversité des options de mobilisation du secteur privé, aucun modèle ne peut a priori être promu plus qu'un autre. La viabilité repose avant tout sur le dynamisme des hommes et des femmes, et il existe au final autant de modèles que de contextes.

Les contraintes de la gestion du service de l'eau dans les petites villes (gestion technique et financière des installations de pompage et des réseaux, forte proportion des branchements privés, etc.) entraînent progressivement l'émergence ou la spécialisation de plusieurs corps de métiers, regroupés sous le vocable « petits opérateurs privés ». C'est par exemple le cas des gérants de bornes-fontaines, mais aussi des plombiers, des électromécaniciens, des releveurs, des comptables, etc. Le bénévolat pour la gestion du service de l'eau est ainsi remis en question par une plus grande spécialisation des fonctions et l'obligation de résultats. On voit alors émerger de véritables petites entreprises, et se développer des stratégies entrepreneuriales. C'est par exemple le cas en Mauritanie, où certains concessionnaires gèrent le service de l'eau depuis six ou sept ans en ayant recours pour la gestion quotidienne des systèmes à différentes compétences salariées.

### **3.2.5 Société civile**

Elle regroupe les mouvements associatifs de fournitures de services, les associations de consommateurs, les ONG intervenant dans la plupart du temps dans l'intermédiation sociale, les associations caritatives de type religieux. Ils fournissent des services de proximité et assurent un plaidoyer plus ou moins efficace auprès des services de l'Etat en faveur des usagers.

### **3.2.6 Associations d'Usagers d'Eau (AUE)**

Les Associations de Usagers d'Eau (AUE) sont des structures locales de type associatif formalisé, introduites entre 1999 et 2000 dans le cadre de la réforme de l'eau ; elles regroupent des représentants de tous les quartiers du village et sont dirigées par un bureau exécutif de 8 membres en moyenne élu en assemblée générale. Dans le cas des zones cotonnières dont HOUNDE, le bureau est une émanation d'au moins un représentant de

chaque GPC que comptent les villages ; c'est ainsi qu'à BOUERE le bureau exécutif de l'AUE comporte 10 membres pour 10 GPC.

L'AUE gère de façon intégrée le service de l'eau sur l'ensemble des PMH du village et mutualise les recettes de la vente de l'eau pour assurer l'entretien et le renouvellement des PMH. Pour ce qui est des AEPS, elle n'a pas la charge de la gestion des systèmes mais assurent plutôt le contrôle du service public de l'eau (équité, qualité, disponibilité et accessibilité).

### **3.2.7 Le CDG**

Le Centre de Gestion (CDG) est l'organe technique de l'Association pour le Développement des Adductions d'Eau Potable dans la Région de Bobo-Dioulasso (A.D.A.E). Le CDG est né de la volonté de l'ADAE d'accompagner les AUE dans la gestion de leur AEPS. Il assure un appui-conseil et un contrôle technique et financier aux AUE sous contrat avec l'ADAE.

Le Centre De Gestion est positionné dans un rôle d'interface entre les différents acteurs des réseaux AEPS, avec un suivi de proximité pour s'assurer du bon fonctionnement des installations, du recouvrement des ventes et de l'allocation conforme des recettes aux objectifs de pérennité des installations.

Le CDG est une structure de taille réduite de quatre personnes : un gestionnaire, un aide-comptable et deux animateurs. Le CDG est rémunéré à hauteur de 60 FCFA sur chaque mètre cube d'eau vendue par AEPS suivi. Son personnel est salarié.

### **3.2.8 LA FAUEREB**

#### **3.2.9 Organismes de financement des investissements**

En dehors des fonds nationaux, de la contribution des bénéficiaires et des banques locales ou nationales, les investissements sont pour une grande part financés à travers (i) la coopération technique ou financière bilatérale, (ii) la coopération multilatérale, (iii) la coopération décentralisée et la solidarité internationale (iv) la diaspora africaine.

Les organismes de financement de l'AEP dans le cadre de la coopération bilatérale dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne sont la coopération française (AFD), la coopération danoise (DANIDA) la coopération allemande (KfW et GTZ), la coopération suédoise (ASDI), la coopération belge (Coopération Technique Belge), la coopération italienne (COOPI), la

coopération néerlandaise (SNV), la coopération japonaise (JICA); les organismes multilatéraux : l'Union européenne à travers entre autres la « facilité eau », la Banque Mondiale, la Banque Ouest Africaine de Développement, la Banque Africaine de Développement, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), l'UNICEF, la Banque Européenne d'investissement ; les organismes de la coopération décentralisée (Agences de l'eau, agences de bassins hydrographiques, Syndicats des eaux, Comités de Jumelage de villes ; les ONGs internationales 2: Eau Vive, PROTOS en Belgique, Helvetas en Suisse, Plan International, WaterAid, OXFAM; les structures privées : BORNE FONDEN, ROTARY CLUB, LION'S CLUB ; des organismes d'obédience religieuse, etc.

Comme sources de financement de projets d'AEP en milieu semi-urbain on peut citer la diaspora africaine en Europe ou aux Etats-Unis. Des exemples au Mali et au Sénégal sont symptomatiques.

### **3.3 Jeu des acteurs du service d'AEP dans les communes de HOUNDE et de GAOUA**

Suite au recentrage de ses activités, l'Etat transfère les compétences et les ouvrages dans le domaine de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement aux communes. Celles-ci à leur tour délèguent la gestion du service de l'eau au niveau des PMH à des AUE légalement reconnues et représentatives de la population des villages ou secteurs, à travers une **convention de délégation de gestion des PMH (voire annexe pour les différentes conventions de transfert)**.

L'AUE regroupe des représentants de tous les quartiers du village et est dirigée par un bureau exécutif élu en assemblée générale. L'AUE gère, de façon intégrée, le service de l'eau sur l'ensemble des PMH du village et mutualise les recettes de la vente de l'eau pour assurer l'entretien et le renouvellement de l'ensemble des PMH du village ou de la localité.

Les Gestionnaires de PMH (Comité de Point d'Eau ou toutes autres personnes physiques ou morales mandatées par l'AUE) assurent la gestion de proximité des points

d'eau. Ils vendent l'eau aux usagers selon un montant et des modalités définis par l'AUE (sur la base de la délibération communale sur le prix de l'eau) La collecte des recettes est à la charge du Chef de Centre.

### **Cas des AEPS de Bouéré et de Bouahoun**

Le Contrôle des recettes et des paiements des dépenses sous la responsabilité du CDG dont ses Agents de suivi (animateurs expérimentés) se déplacent mensuellement sur le terrain (dans les centres de productions des différents villages). En présence du Chef de Centre et des membres du bureau AUE, ils font le point de la gestion du centre à base des cahiers de recettes, dépenses, consommation du chef de centre. Le point de la situation est ensuite fait au bureau AUE présent qui est invité à plus de suivi sur la gestion du chef de Centre dans le cas d'une constatation de pertes ou de baisse des ventes non justifiées.sss

#### **1.2.2 Le contrat de service entre l'AUE et le CDG**

Dans le cadre de l'exploitation, la gestion et le suivi de la gestion des ouvrages hydrauliques, La production et la distribution, l'approvisionnement en gasoil, la gestion du personnel à savoir le Chef de centre et les fontainiers sont assurés par l'AUE avec appui conseil et contrôle du CDG de l'ADAE à travers une gestion partagée dans le cadre d'un contrat de service entre l'AUE et l'ADAE, deux associations reconnues sous l'empire de la loi n°10/92 ADP du 15 décembre 1992 portant liberté d'association. L'examen des obligations du centre peut se résumer à l'appui conseil auprès de l'AUE, au contrôle de gestion des circuits financiers et à la gestion des contrats avec les prestataires de service externes au village (contrat de maintenance, fourniture de pièces, assurances...)

L'AUE quant à elle, est chargée du suivi, du contrôle et de l'exploitation quotidienne de la station de pompage.

Les recettes des AEPS de Bouahoun et de Bouéré sont gérées par le CDG de l'ADAE qui procède à une répartition selon une clé de répartition fonction du m3 d'eau vendu à savoir:

- 75 F CFA/m3 comme part théorique afférente aux **dépenses de caisse** : énergie, lubrifiant et frais courants

- **50 F CFA/m3** comme **rémunération** du chef de centre
- **60 F CFA/m3** comme **frais de prestation d'appui-conseil** du centre de gestion
- **60 F CFA/m3** comme **rémunération** théorique de chaque fontainier
- **100 F CFA/m3** comme **provisions** pour la maintenance
- **15 F CFA/m3** à titre de **fonds propres de l'AUE**
- **100 F CFA/m3** comme **provisions** pour le renouvellement des équipements
- **40 F CFA/m3** à titre de **provisions** pour les investissements

De cette répartition, la part de l'AUE est déposée à la banque par le trésorier de l'AUE

La planification du compte d'exploitation annuelle prévisionnel est assurée par l'ADAE à travers le CDG. En outre la part des recettes destinée aux investissements et au renouvellement des équipements, un fonds de garantie est cogéré par la FAUEREB et l'ADAE à travers son CDG.

Selon l'article 9 du contrat de service le fonds de garantie mutualise les risques de remplacement des éléments vitaux du système AEPS permettant ainsi à chaque association de pouvoir faire face à une dépense importante pour laquelle seule, elle n'aurait pu faire face.

Cependant la contribution sous forme de « subvention » du fonds de garantie est liée à :

- un versement moyen annuel de l'Association correspondant au moins à un taux de recouvrement de 85 % de ses ventes d'eau,
- l'engagement écrit de l'AUE de poursuivre ses versements sur le fonds de garantie pendant au moins cinq ans après l'intervention du fonds, même en cas de délégation de gestion du système à un tiers durant cette période.

Le fonds d'intervention quant à lui vise à permettre à l'AUE d'investir directement dans les dépenses liées à l'exploitation par l'extension du réseau ou la création de nouvelles bornes fontaines.

Le dossier de demande de financement déposé auprès du bureau de la fédération des AUE est examiné par l'ADAE suivant des critères prédéfinis

L'article 10 énumère les causes valides de dénonciation du contrat par l'une des parties et la DRH en dehors desquelles toute autre cause de résiliation pourra être considérée comme abusive et donnant lieu à réparation.

En cas de panne, le CDG assure l'entretien et les réparations en sous-traitance avec le CIMECCA

### **1.2.3. Contrat de maintenance**

Toutes les AEPS bénéficient du contrat de maintenance signé entre CIMECCA et le Centre de Gestion pour un an renouvelable par tacite reconduction. L'entreprise a été choisie par appel d'offre. Elle est chargée de la maintenance préventive et de la maintenance curative dans un délai de 72 heures. La liste des pièces à sa charge est contenue dans le contrat. Par ailleurs, elle intervient sur demande du Chef de Centre et du Centre de Gestion pour des petites tâches d'exploitation et entretien courants (réparation de robinets, changement de filtres, nettoyage du château d'eau...).

Toutefois l'on soulignera qu'il ressort de l'étude diagnostic en vue de l'optimisation des AEPS que « le monopole accordé à CIMMECA pour la maintenance et les travaux d'extensions a pour conséquences d'alourdir les charges et de limiter les branchements privés » car certaines prestations peuvent être fournies sur place par certains chefs de centre.

### **Cas de l'AEPS solaire de Koho Yabiro**

La gestion communautaire directe est une forme de gestion des AEPS dans laquelle la collectivité assure, sans recourt à une quelconque forme de délégation, d'affermage ou de concession, seule l'entièreté de l'exploitation et de la gestion des infrastructures d'exhaures qui lui ont été concédées par l'Etat.

Cette forme de gestion est adoptée par certaines AUE bénéficiant d'installations d'exhaure qui fonctionnent avec de l'énergie solaire. Conformément au document cadre, les AUE assurent la gestion et l'exploitation des infrastructures hydrauliques d'AEPS.

Le chef de centre s'occupe de la collecte des recettes,

Le bureau de l'AUE constitué de 8 membres a à sa charge la gestion de 3 BF. En cas de pannes liées aux conduites, elle fait appelle à l'ONEA qui se charge des réparations.

La recette des ventes de chacune des BF réparties comme suit :

- 1/3 pour le fontainier ;
- 2/3 pour l'AUE.

## **Cas du réseau d'AEP des villes de Gaoua et de Houndé**

Pour ce qui est des villes de Gaoua et de Houndé, en dépit de KOHO YABIRO qui possède une AEPS, l'approvisionnement en eau potable est assuré est assurée par l'ONEA qui est une société paraétatique qui a comme missions :

Dans le cas du réseau d'AEP de Houndé mis en service depuis 97, géré dès lors par la régie communale de l'eau ; suite au projet de renforcement du système existant à travers l'extension du réseau (la réalisation et le raccordement d'un forage, la construction de bornes fontaines et d'un château d'eau métallique de 150 m3) financé par l'ONG Medicus Mundi Castilla-La Mancha, à la cérémonie d'inauguration de ces travaux, la commune et l'ONG ont émis le vœux que la gestion du réseau d'AEP soit confiée à l'ONEA compte tenu des signes d'essoufflement de la gestion communale. Ainsi, par lettre en date du 16 juillet 2004, la commune sollicitait l'intervention de l'ONEA après avoir requis l'avis de la Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques de l'Ouest.

Le protocole d'accord du projet « Extension et amélioration du réseau AEP de la ville de Houndé » fut conclu entre la Mairie, l'ONEA, la Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques de l'Ouest et l'ONG Medicus Mundi Castilla-La Mancha

Les contributions à ce projet d'un coût estimé à 244 424 080 F CFA se répartissent comme suit :

- Medicus Mundi : 11 994 180 F CFA
- Commune de Houndé : 46 033 461 F CFA
- ONEA : 36 633 033 F CFA
- Junta de Comunida de Castilla-La Mancha : 148 763 405 F CFA

En vue d'un éventuel point sur l'état d'exécution du projet, les parties prenantes conviennent l'élaboration d'un Rapport d'exécution du projet.

L'ETAT Burkinabé dans sa stratégie d'atteinte des OMD d'ici à 2015 en matière d'AEP dans ces deux localités s'appuie énormément sur l'ONEA.

## **Cas de PMH de Houndé et de Gaoua**

Pour ce qui est des PMH, un **protocole de collaboration** entre l'AUE et les Gestionnaires de PMH définit les obligations des parties. Les recettes sont placées en banque pour l'ensemble des AUE de Houndé

Dans la plupart des villages de Goua et de Houndé, l'application de la réforme n'est pas effective. En effet, l'émergence d'AUE légalement reconnues dans chaque village et secteur qui gèrent de façon intégrée les différents points d'eau du village ou secteur à travers la mutualisation des recettes, prévu par la réforme n'est pas une réalité dans bon nombres de villages de Houndé et dans aucun de villages et secteurs de Gaoua.

Dans ces localités, les gestionnaires du service d'AEP (PMH) sont à la charge des CVD, des GPC, des COGESS,... Il est à noter que l'eau est vendue dans certains villages

## **RÔLE DES OPERATEURS PRIVÉS DANS LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE DANS LES VILLES DE GAOUA ET DE HOUNDE**

### **I. INTRODUCTION**

La desserte en eau potable dans les villes de Gaoua et de Houndé est majoritairement assurée par les bornes fontaines dont la gestion est confiée à des opérateurs privés. Plus à l'aval de la distribution d'eau potable, interviennent quelques charretiers qui proposent un mode alternatif de distribution à domicile.

La méthodologie utilisée dans la présente étude s'articule autour de :

- ✓ Entretien avec les responsables de l'ONEA suivi d'une enquête auprès des opérateurs privés ;
- ✓ Analyse statistique des résultats d'exploitation.

Ces enquêtes terrain que nous avons réalisées ont portées sur des quartiers de la ville de Gaoua et de la ville de Houndé. Au total :

- ✓ 10 gérants de borne fontaine ont été touchés à Gaoua sur un total de 44 ;

- ✓ 09 gérants de borne fontaine ont été touché à Houndé sur un total de 24.

Il est à noter que les transporteurs d'eau ou charretiers n'ont pas été approché compte tenue de leur état embryonnaire.

## **II. MODE DE DESSERTE EN EAU POTABLE DANS LES QUARTIERS DES VILLES DE HOUNDE ET DE GAOUA**

### **Gaoua**

Gaoua est la septième ville du Burkina-Faso de par l'importance de sa population.

Le réseau de distribution d'eau potable de Gaoua fonctionne depuis octobre 1980 par l'ONEA à partir de sources d'eau souterraines. La distribution d'eau aux usagers se fait essentiellement selon deux modes :

- Par branchement particulier (familiaux, commerciaux et industriels) ;
- Par bornes-fontaines

Réparties respectivement selon les proportions quantitatives suivantes : 54% et 46%

### **Houndé**

Houndé est la huitième ville du Burkina-Faso de par l'importance de sa population.

Le réseau de distribution d'eau potable de Houndé fonctionne depuis 1997 à partir de sources d'eau souterraines. La distribution d'eau aux usagers se fait essentiellement selon deux modes :

- Par branchement particulier (familiaux, commerciaux et industriels) ;
- Par bornes-fontaines

Réparties respectivement selon les proportions quantitatives suivantes : 34% et 66%

Sur les 318 abonnés physiques des branchements privés, 298 sont considérés comme étant des abonnés actifs et 20 déposés.

Pour les BF, sur un total de 24 BF physiques, 23 sont actives et une déposée

## **III. RÔLE DES OPERATEURS PRIVÉS DANS LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE**

Deux types d'opérateurs privés interviennent dans la distribution d'eau potable dans les villes de Houndé et de Gaoua suivant des relations formelles ou informelles avec la société de distribution

## **RELATIONS CONTRACTUELLES**

L'approvisionnement en eau potable des populations se fait à travers les branchements particuliers et les bornes-fontaines dont la gestion est confiée à des gérants privés par contrat d'affermage avec comme modalités :

- L'ONEA est propriétaire des installations et prends en charge :
  - L'amortissement du matériel ;
  - La maintenance lourde : canalisations et compteurs ;
  - Les frais de relevé hebdomadaires des compteurs ;
  - Les frais d'assurance incendie et responsabilité civile.
- Le gérant ou revendeur est traité comme tout abonné avec seulement la particularité de participer à la mission de : « concourir au mieux à l'alimentation en eau potable des populations ».

Il s'engage contractuellement :

- ✓ Au respect strict des tarifs de vente d'eau fixés par note de service du Directeur Général de l'ONEA ;
- ✓ A la livraison de l'eau à la clientèle de façon continue sauf dispositions réglementaires contraire ;
- ✓ Au respect des règles d'hygiène et de salubrité aux abords de la borne-fontaine ;
- ✓ Au règlement des pénalités de retard fixés par à 10% des encaissements en cas de non respect des délais de règlement de la facture ;
- ✓ En outre à assurer personnellement la gérance de la borne-fontaine.

Cette dernière clause est dans la plupart des cas non respectée.

En aval de cette relation formelle entre l'ONEA et les gérants de bornes-fontaines interviennent des charretiers qui proposent un mode alternatif de service à domicile non structuré.

## **LES REVENDEURS OU FONTAINIERS**

### **Itinéraire professionnel**

Les revendeurs sont majoritairement de sexe masculin (33,33 % contre 66,67% de femmes) ; La situation est inverse à Houndé à savoir 66,67% pour les hommes et 33,33% pour les femmes. On rencontre aussi bien des jeunes que des vieux (de 10 à 64 ans) avec une prédominance dans la tranche de 14 à 17 ans (50%) et de 25 à 36 ans (50%) pour ce qui est de Gaoua ; à Houndé, la prédominance est nette pour la tranche de 17 à 20 ans.

Il est à noter que la totalité des revendeurs des villes de Gaoua et de Houndé est employé formel (100%) ; Pour ce qui est d'une éventuelle seconde activité, 70% des revendeurs de Gaoua exercent parallèlement à la vente d'eau, le commerce, la maçonnerie, la restauration,... Pour ce qui est de Houndé, 11% des revendeurs pratiquent le commerce en plus de la vente d'eau.

### **Relations entre l'ONEA et les gérants de BF**

La gestion d'une BF de l'ONEA aussi bien à Gaoua qu'à Houndé fait suite à la signature d'un contrat de gérance de Bornes-Fontaines établi entre l'ONEA et le gérant de la BF. Le contrat est signé pour une durée d'un an (1) an. Il se renouvelle ensuite par tacite reconduction sauf dénonciation par l'une des parties, trois mois avant la date d'expiration.

Une caution de cinquante mille Francs CFA est versée à l'ONEA.

Le statut du gérant contenu dans ce contrat en son Article 2, stipule que :

- Le gérant d'une BF ne peut prétendre en aucun cas, au titre d'employé de l'ONEA ;
- Il est traité comme tout abonné avec seulement la particularité de participer à une mission : concourir au mieux à l'alimentation en eau potable des populations ;
- Il s'interdit d'avoir en gérance plus d'une borne-fontaine ou d'un poste d'eau autonome ;
- N'être pas travailleur rémunéré (secteur public ou privé).

### **Modes de rémunération des fontainiers**

La rémunération des fontainiers se fait selon deux modes, à savoir :

- Par différence des prix d'achats et de vente de l'eau pour les revendeurs indépendants ;
- Par répartition de la recette en deux parts selon le montant de la recette. Une part est destinée au revendeur employé et l'autre, au gérant.

### **Variation de l'activité au cours de la journée et au cours de l'année**

Une analyse de la variation saisonnière à partir des données de l'ONEA sur les ventes des BF de la période fait ressortir des périodes de pointe et une période de faible consommation (voir graphiques sur l'évolution des ventes aux bornes fontaines en annexe). Il s'agit :

- De l'intervalle mars-mai correspondant à la période d'étiage ou la concurrence des points d'eau traditionnels est quasiment nulle ;
- De juin à août, la saison pluvieuse est telle que les puisards, les captages d'eau de pluie par les toits sont très sollicités pour des usages domestiques (lessive, vaisselle, ...) ;
- De novembre à décembre, période de début de tarissement des puits et des fêtes de fin d'année suscitant de fortes consommations.

Pour ce qui est des fluctuations journalières, de fortes affluences sont constatées entre 7h-9h et 17h-19h

### **Poids des Bornes –Fontaines sur les recettes de l'ONEA**

Une analyse des consommations pour l'année 2008 montre que la part distribuée par les BF est de % et % respectivement du volume total distribué par l'ONEA à Gaoua et à Houndé ; ce qui correspond à une contribution au chiffre d'affaire de près de x millions de francs CFA pour un total de près de y milliards.

### **LES TRANSPORTEURS OU CHARRETIERS**

Pour ce qui est du rôle des transporteurs, celui-ci n'a pas pu être évalué ; leur activité est à une phase embryonnaire.

### 3.4 Forces et faiblesses, opportunités et les menaces et les tendances d'évolution des différents modes de gestion

## III. POTENTIEL DE DEVELOPPEMENT DES SERVICES D'AEP DE GAOUA ET DE HOUNDE

### 3.1 Capacité des ménages à payer l'eau potable

#### Nature des activités économiques

##### 3.1.1 ENQUETES MENAGE

Dans le cadre de la présente étude, nous avons mené deux (2) enquêtes dont la méthodologie est précisée en annexe. 112 ménages de la ville de Gaoua et 260 ménages de la ville de Houndé ont été enquêtés. Ce paragraphe révèle des informations sur le contexte socio-économique.

L'activité des personnes actives a été classée selon quatre catégories socioprofessionnelles.

<b>Catégorie socio Professionnelle</b>	<b>Métiers rencontrés</b>
<b>Secteur ouvrier</b>	cultivateur, ouvrier, ménagère, exploitant du diamant, manutentionnaire
<b>Artisanat</b>	carreleur, soudeur, maçon, menuisier, forgeron, mécanicien, réparateur radio, chauffeur, tailleur, couturier, décorateur, coiffeur, teinturier,
<b>Commerce et Gestion</b>	commerçant, marchand, petit commerce, gestionnaire, trésorier, syndicat
<b>Travail de bureau</b>	enseignant, instituteur, directeur d'école, fonctionnaire, professionnels de la santé (sage femme, vétérinaire),

	comptable, journaliste, secrétaire, ingénieur, topographe, commandant, militaire
<b>Notable social</b>	imam, chef de quartier, prêtre
<b>Sans emploi</b>	retraité, sans emploi

Tableau : Activités économique des ménages

Le secteur ouvrier regroupe ainsi des métiers a revenus faibles et non réguliers, et dépendants de facteurs divers (le climat par exemple pour les agriculteurs). Les métiers représentés par le secteur artisan sont entièrement dépendants de la demande des clients et les salaires sont peu réguliers. La catégorie Commerce et Gestion rassemble une majorité de commerçants du secteur informel (exerçant dans la rue) mais également les boutiques dont les métiers sont fortement conditionnées par l'évolution économique. Le terme travail de bureau désigne les métiers générateurs de revenu stable et régulier, ce qui est généralement le cas des fonctionnaires, professionnels de la santé, ingénieurs, enseignants ainsi que de l'armée et de la police.

### C. SYNTHÈSE

Le regroupement en secteurs d'activités a permis le regroupement en pourcentages ci-dessous.

CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE	ARTISANAT	COMMERCE ET GESTION	NOTABLE SOCIAL	SANS EMPLOI	SECTEUR OUVRIER	TRAVAIL DE BUREAU
GAOUA	7,48%	13,08%	0,93%	5,61%	28,04%	44,86%
HOUNDE	8,08%	7,31%	1,92%	5,00%	57,69%	20,00%
<b>Total général</b>	<b>7,90%</b>	<b>8,99%</b>	<b>1,63%</b>	<b>5,18%</b>	<b>49,05%</b>	<b>27,25%</b>

Tableau : Synthèse des activités socio-économiques

## DIAGNOSTIC DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

La commune urbaine de Houndé aussi bien que celle de Gaoua sont alimentées en eau potable de manière discontinue et aléatoire et une grande partie de la population, en particulier dans les villages rattachés, n'y a toujours pas accès (éloignement, manque de revenus, de branchement particulier, insuffisance des bornes fontaines, aux pertes vétusté du réseau...). Ainsi, contrairement aux pays occidentaux où le réseau de distribution assure l'ensemble des usages liés à l'eau, les populations de Houndé et de Gaoua ont recouru à des modes alternatifs d'approvisionnement pour subvenir à leurs besoins quotidiens. Elles utilisent ces différentes provenances simultanément ou sélectivement en fonction de la disponibilité de la ressource, de l'usage à laquelle elle est destinée et de la part de leurs revenus qu'elles peuvent ou souhaitent affecter à cette action.

Ainsi, cette partie présente :

- L'approche adoptée permettant d'estimer la demande en eau des populations de Houndé et de Gaoua, à la fois pour le service d'eau potable fourni par l'ONEA pour les deux villes (en plus pour Houndé, l'eau de l'AEPS solaire de Koho Yabiro est prise en compte) ainsi que pour les modes complémentaires d'approvisionnement.
- Le fonctionnement du système d'alimentation de Kindia en eau potable par le réseau de la SEG, selon les différentes étapes du cycle de l'eau : mobilisation de la ressource, production, traitement, refoulement, stockage, mise en pression et distribution. Les problématiques principales sont mises en évidence et le diagnostic de la gestion économique et financière de la desserte en eau par le réseau est présenté.
- L'état physique et la performance des modes complémentaires d'approvisionnement en eau utilisés par la population (permanents et saisonniers)

## **I. ANALYSE DES BESOINS ET DE LA DEMANDE EN EAU**

### **I.1 APPROCHE**

Les objectifs de cette analyse sont:

- Quantifier les besoins quotidiens en eau des ménages, soit le volume d'eau actuellement consommé par habitant et par jour
- Connaître les différents modes d'approvisionnement et le poids affecté à chacun dans la collecte quotidienne

En déduire finalement la demande en eau totale sur le réseau et les différents points d'eau (quantité d'eau que les systèmes devraient être en mesure de livrer à la population.

Les résultats quantitatifs alors collectés nous ont permis de croiser les informations et d'en vérifier la cohérence.

## **I.2 REALISATION D'ENQUETES AUPRES DES MENAGES**

### **A. METHODOLOGIE**

Des informations préliminaires permettant d'identifier le profil socio économique des ménages ont été introduites et de nombreux tableaux ont été réalisés dans le but d'obtenir des données quantitatives pour estimer les besoins en eau.

Le tableau ci-après détaille le nombre de ménages enquêtés.

<b>Statut d'abonnement</b>	<b>ABONNE</b>	<b>NON_ABONNE</b>	<b>Total général</b>
Nombre de ménages enquêtés dans la ville de GAOUA	58	53	111
Population équivalente	818	POPULATION	
Nombre de ménages enquêtés dans la ville de HOUNDE	22	207	229
Population équivalente	240	POPULATION	
<b>Total général</b>	<b>80</b>	<b>260</b>	<b>340</b>

Tableau : Echantillon des enquêtes réalisées

### **B. RESULTATS**

L'exploitation des données des enquêtes a permis de mettre en évidence plusieurs informations sur la consommation en eau des ménages.

La somme des volumes d'eau consommés suivant les usages (boisson, cuisine, toilette, lessive et nettoyage domestique, vaisselle,) a abouti à une estimation des besoins individuels journaliers.

	GAOUA	HOUNDE
Consommation total (L/j)	14	23

Tableau : Besoins individuels journaliers en eau

### **3.2 Demande solvable**

### **3.3 Capacité d'expansion des structures en charge de production et de la distribution d'eau potable à GAOUA et à HOUNDE**

## IV. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

La communalisation suit son cours dans les communes urbaines de Gaoua et de Houndé à travers le transfert progressif du service public de l'Approvisionnement en Eau Potable de l'Etat autre fois seule entité omniprésente aux collectivités territoriales qui doivent composer avec plusieurs acteurs dans des domaines et des niveaux de compétences diverses ; toute chose concourant à la mise à disposition auprès des communes, des mécanismes de régulation à la fois plus complexes et accessibles à l'ensemble des acteurs. C'est dans ce sens que la déconcentration des moyens doit suivre la décentralisation. Pour ce faire, il est important de :

1. Sensibiliser les chefs de villages, des présidents et membres des CVD, des chefs de terres, ... de concert avec la mairie, la DRAHRH, la préfecture du faite qu'elle est la structure de référence de l'arrêté N°2008-0004/MAHRH/MATD portant fiche type, prescriptions générales et procédure de déclaration des puits modernes et forages, soumis à déclaration
  - ✓ Elaborer un projet de formation de ces différents acteurs à soumettre aux bailleurs de fonds soucieux du développement des deux localités (GTZ à travers ses trois composantes que sont PEA, PPDA, KFW...)
2. Favoriser des actions de jumelage
  - ✓ Etendre sa visibilité sur le net
  - ✓ Conception de sites web pour Gaoua et Houndé (Projet finançable par les bailleurs ou sur fonds propres. Les municipalités peuvent soumettre à leurs partenaires techniques des propositions de stages en partenariat avec le 2ie)
  - ✓ Relancer les promesses de jumelage
  - ✓ Favoriser le jumelage inter communal au sein du Burkina à travers des échanges d'expériences
3. Renforcer les capacités en termes de compétences et de personnel des 2 directions provinciales
4. Définir clairement les rôles de la direction provinciale et affecter les moyens et ressources adéquates. En l'absence de texte définissant les rôles, faire des propositions de textes (lois, décrets,...)

## BIBLIOGRAPHIE

### 1. Christian GOURIEROUX

Aspect statistique de la méthode d'évaluation contingent, Revue de l'Institut d'Économie Publique, 1998/1, n°1, 36p

### 2. ETUDE SUR L'EVALUATION DU SYSTEME DE GESTION DES AEPS

**CADRE JURIDIQUE**, Rapport définitif – système de gestion des AEPS – Cadre juridique, 2006, 32p

3. **ETUDE SUR L'EVALUATION DES SYSTEMES ET STRUCTURES DE GESTION DES AEPS DE LA REGION DE L'OUEST**, Rapport définitif – système de gestion des AEPS, 2006, 36p
4. **ETUDE SUR L'EVALUATION DU SYSTEME DE TARIFICATION DES SERVICES D'EAU POTABLE**, Rapport provisoire de l'étude sur l'évaluation du système de tarification des AEPS, 2006, 52p
5. **Programme d'activités 2009 du centre ONEA de Gaoua**, 8p
6. **Programme d'activités 2009 du centre ONEA de Houndé**, 8p
7. **Denis DACOURE**  
Rôle des opérateurs privés dans la distribution d'eau potable dans les quartiers périurbains et les centres secondaires. Cas de Bobo-Dioulasso et Niangolologo (Burkina Faso), Hydro Conseil, 11 rues Simonet, F-75013 PARIS, 21p
8. Diagnostic du jeu des parties prenantes du service d'eau potable dans les pays en développement, FOAD MASTER MGIEC,
9. Contrats de concession des AEPS aux AUE et Communes, DRAHRH ;
- 10.
11. Code général des collectivités territoriales, Ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation/Burkina Faso.

## **ANNEXE**

**Annexe 1 : Jeu des acteurs dans l'AEP de la ville de Houndé**

ACTIVITES	RÔLES	ACTEURS		INDICATEURS DE PERFORMANCE	ZONE D'INTERVENTION
AVANT PROJET	1. Ressource pour la construction des infrastructures <ul style="list-style-type: none"> <li>• Financement et subvention des projets d'AEP</li> </ul>	BAILLEURS DE FONDS	1. Coopérations bilatérale : UE (7 <sup>e</sup> FED)		
	1. Détermination des normes et stratégies des règles de conception et de gestion 2. Politique d'investissement national et de maintenance 3. Ressources pour la construction des infrastructures 4. Elaboration du Plan de Développement	ETAT			

	<p>nal (PCD), détermi nation du prix de l'eau, et contrôle de la conform ité</p> <p>5. Assistan ce et appui aux commun es</p>				
	<p>1. Ressour ces pour la construc tion des infrastru ctures</p> <p>2. Elaborat ion du Plan de Dévelop pement Commu nal (PCD), détermi nation du prix de l'eau</p> <p>3. Etudes sociaux- économi ques</p> <p>4. Etudes hydrogé ologique s</p>	MAIRIE			
AVANT PROJET	<p>1. Campag ne d'infor mation</p> <p>2. Sélectio</p>				

<p>n des ONG (structures d'intermédiations sociales)</p>				
<p>1. Elaboration des besoins</p>				
<p>1. Elaboration des besoins</p>				
<p>1. Campagne d'information</p>				
<p>1. Soumission de dossiers d'appels d'offre pour les structures d'intermédiations                  2. Signature de contrat avec la mairie                  3. Mise à disposition et formation des animateurs et développement de matériels didactiques</p>	<p>STRUCTURE D'INTERMEDIATION SOCIALE (ONG)</p>			

ACTIVITES PREPARATOIRES	1. Prise de contact et présentation de projets et choix d'options technologiques aux villages	ETAT			
	2. Etudes de milieux et choix des villages	MAIRIE			
	3. Elaboration de règlements intérieurs et méthodologie pour l'exploitation et la gestion des ouvrages	STRUCTURE D'INTERMEDIATION SOCIALE (ONG)			
	4. Choix des sites d'implantation				
	5. Mise en place des participations financières				
	6. Programmation des travaux				

	7. Validati on des activités				
REALISAT ION DES TRAVAU X	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Appui à la mairie à la préparation des Dossiers d'Appel d'Offre</li> <li>2. Assistan ce à l'ouvert ure et évaluati on des offres</li> <li>3. Appui à la mairie pour le suivi de la réalisati on des études techniqu es</li> <li>4. Appui à la mairie pour le contrôle de l'exécuti on des travaux et leurs réceptio ns</li> </ol>	ETAT (Maître d'Ouvrage Délégué)			

	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Préparation des Dossiers d'Appel d'Offre</li> <li>2. Lancement des appels d'offres</li> <li>3. Ouverture et évaluation des offres</li> <li>4. Attribution des marchés</li> <li>5. Elaboration et signature de contrats</li> <li>6. Remise de site</li> <li>7. Suivi de la réalisation des études techniques</li> <li>8. Contrôle de l'exécution des travaux</li> <li>9. Réception provisoire et définitive</li> </ol>	<p>MAIRIE (Maître d'Ouvrage)</p>			
	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Préparation des Dossiers d'Appel d'Offre</li> <li>2. Lancement des appels</li> </ol>				

	<p>d'offres</p> <p>3. Ouverture et évaluation des offres</p> <p>4. Attribution des marchés</p> <p>5. Elaboration et signature de contrats</p>				
	<p>1. Assistance à la remise de site</p> <p>2. Assistance aux réceptions des travaux</p>				
	<p>1. Lancement des appels d'offre</p>				
	<p>1. Assistance à la mairie pour le contrôle de l'exécution des travaux et de leurs réceptions</p>	<p>STRUCTURE D'INTERMEDIATION SOCIALE (ONG)</p>			
	<p>1. Soumission aux Dossiers d'Appels d'Offres pour les études et le</p>	<p>BUREAUX D'ETUDES (Maître d'œuvre)</p>			

	<p>contrôle des travaux</p> <p>2. Assistance à l'ouverture et l'évaluation des offres</p> <p>3. Signature de contrats</p> <p>4. Réalisation des études techniques</p> <p>5. Contrôle de l'exécution des travaux</p> <p>6. Participation aux réceptions provisoire et définitive</p>				
	<p>1. Soumission aux Dossiers d'Appels d'Offres</p> <p>2. Assistance à l'ouverture et l'évaluation des offres</p> <p>3. Signature de contrats</p> <p>4. Réception de</p>	<p>ENTREPRISE</p>			

	<ul style="list-style-type: none"> <li>remise de site</li> <li>5. Exécution des travaux</li> <li>6. Participation aux réceptions provisoire et définitive</li> </ul>				
<p>EXPLOITATION ET SUIVI DE LA GESTION DES OUVRAGES</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>1. Formation des membres des AUE</li> <li>2. Renforcement des capacités du personnel chargé de la maintenance des ouvrages au niveau communal</li> <li>3. Suivi et appui des AUE</li> <li>4. Suivi et appui des artisans réparateurs et autres mainteneurs</li> <li>5. Suivi technique</li> </ul>				

	e des ouvrages				
	1. Participation à la formation des membres des AUE 2. Participation au renforcement des capacités du personnel chargé de la maintenance des ouvrages au niveau communal	MAIRIE (Maître d'Ouvrage)			
		STRUCTURE D'INTERMEDIATION SOCIALE (ONG)	1. Formateurs 2. Animateurs		
		BUREAUX D'ETUDES	1. Formateurs		
		ENTREPRISES	1. Fournisseurs		
	3. Participation au suivi et appui des AUE 4. Participation au suivi et appui des artisans réparateurs et autres mainteneurs 5. Participation au suivi technique	ETAT	1. Directions Régionales de l'Agriculture de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques (Ouest et Sud-ouest) 2. DGRE		

	e des ouvrages				
EXPLOITATION ET GESTION DES OUVRAGES	1. Gestion des points d'eau pour les ouvrages simples (Puits)	MAIRIE	SERVICES TECHNIQUES 1. Agents chargés de la maintenance 2. Agents chargés du suivi des AUE 3. Agents d'hygiène		
	1. Gestion des points d'eau pour les ouvrages simples (Puits)	AUE			
	1. Gestion des points d'eau pour les ouvrages complexes (Forage équipés de PMH, Mini réseau d'Adduction d'Eau Potable Simplifiée (AEPS))	AUE (Maître d'Ouvrage Délégué)	1. Bureau AUE 2. Chef de Centre		
	1. Gestion	STRUCTURE	ONEA		

	du réseau d'AEP	PARA-PUBLIQUE			
	1. Gestion du système 2. a- Fonctionnement, entretien, maintenance et renouvellement du système 2. b- Extension du réseau 3. Gérance des bornes fontaines 4. <b>Défense des droits des consommateurs</b>	AUE (Maître d'Ouvrage Délégué)	1. Bureau AUE 2. Chef de Centre 3. Fontainiers		
	<b>1. Gestion redéleguée des points d'eau pour les ouvrages complexes (PMH, AEPS)</b>	OPERATEUR PRIVE (2 <sup>e</sup> Maître d'Ouvrage Délégué)	ONEA		
	1. Appui et suivi à la gestion des AUE	STRUCTURE D'INTERMEDIATION SOCIALE (ONG)	1. Formateurs 2. Animateurs		
	1. Appui et suivi à la gestion des AUE 2. Contrôle, vérification et mise en	ETAT	3. Ministère de l'Agriculture de l'Hydraulique et des Ressources Halieuti		

	œuvre de l'application du respect des normes et textes en vigueur		<p>ques</p> <p>4. Directions Régionales de l'Agriculture de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques (Ouest et Sud-ouest)</p> <p>5. DGRE</p> <p>6. <b>Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation</b></p> <p>7. <b>Ministère des Finances et du Budget</b></p>		
	1. Maintenance des ouvrages	ENTREPRISES	<p>1. Artisans réparateurs</p> <p>2. Fournisseur</p> <p>3. Maçons locaux</p>		

## Annexe 2 : Jeu des acteurs autour de l'AEP de Bouéré et de Bouahoun

ACTIVITES	RÔLES	ACTEURS	
AVANT PROJET	1. Ressource pour la construction des infrastructures Financement et subvention des projets d'AEP	BAILLEURS DE FONDS	2. Coopérations bilatérale : UE (7 <sup>e</sup> FED)
	6. Détermination des normes et stratégies des règles de conception et de gestion 7. Politique d'investissement national et de maintenance 8. Ressources pour la construction des infrastructures 9. Elaboration du Plan de Développement Communal (PCD), détermination du prix de l'eau, et contrôle de la conformité 10. Assistance et appui aux communes	ETAT	
	5. Ressources pour la construction des infrastructures 6. Elaboration du Plan de Développement Communal (PCD), détermination du prix de l'eau 7. Etudes sociaux-économiques 8. Etudes hydrogéologiques	MAIRIE	
	3. Campagne d'information 4. Sélection des ONG (structures d'intermédiations sociales)	MAIRIE	
	2. Elaboration des besoins 2. Elaboration des besoins		
	2. Campagne d'information 4. Soumission de dossiers		

	<p>d'appels d'offre pour les structures d'intermédiations</p> <p>5. Signature de contrat avec la mairie</p> <p>6. Mise à disposition et formation des animateurs et développement de matériels didactiques</p>	D'INTERMEDIATION SOCIALE (ONG)	
ACTIVITES PREPARATOIRES	<p>8. Prise de contact et présentation de projets et choix d'options technologiques aux villages</p> <p>9. Etudes de milieux et choix des villages</p> <p>10. Elaboration de règlements intérieurs et méthodologie pour l'exploitation et la gestion des ouvrages</p> <p>11. Choix des sites d'implantation</p> <p>12. Mise en place des participations financières</p> <p>13. Programmation des travaux</p> <p>14. Validation des activités</p>	ETAT	
		MAIRIE	
REALISATION DES TRAVAUX	<p>5. Appui à la mairie à la préparation des Dossiers d'Appel d'Offre</p> <p>6. Assistance à l'ouverture et évaluation des offres</p> <p>7. Appui à la mairie pour le suivi de la réalisation des études techniques</p> <p>8. Appui à la mairie pour le contrôle de l'exécution des travaux et leurs réceptions</p> <p>10. Préparation des Dossiers d'Appel d'Offre</p> <p>11. Lancement des appels d'offres</p> <p>12. Ouverture et évaluation des offres</p> <p>13. Attribution des marchés</p> <p>14. Elaboration et signature de contrats</p> <p>15. Remise de site</p>	ETAT (Maître d'Ouvrage Délégué)	
		MAIRIE (Maître d'Ouvrage)	

	<p>16. Suivi de la réalisation des études techniques</p> <p>17. Contrôle de l'exécution des travaux</p> <p>18. Réception provisoire et définitive</p>		
	<p>6. Préparation des Dossiers d'Appel d'Offre</p> <p>7. Lancement des appels d'offres</p> <p>8. Ouverture et évaluation des offres</p> <p>9. Attribution des marchés</p> <p>10. Elaboration et signature de contrats</p>		
	<p>3. Assistance à la remise de site</p> <p>4. Assistance aux réceptions des travaux</p>		
	<p>2. Lancement des appels d'offre</p>		
	<p>2. Assistance à la mairie pour le contrôle de l'exécution des travaux et de leurs réceptions</p>	<p>STRUCTURE D'INTERMEDIATION SOCIALE (ONG)</p>	<p>MOS (ADAE)</p>
	<p>7. Soumission aux Dossiers d'Appels d'Offres pour les études et le contrôle des travaux</p> <p>8. Assistance à l'ouverture et l'évaluation des offres</p> <p>9. Signature de contrats</p> <p>10. Réalisation des études techniques</p> <p>11. Contrôle de l'exécution des travaux</p> <p>12. Participation aux réceptions provisoire et définitive</p>	<p>BUREAUX D'ETUDES (Maître d'œuvre)</p>	
	<p>7. Soumission aux Dossiers d'Appels d'Offres</p> <p>8. Assistance à l'ouverture et l'évaluation des offres</p> <p>9. Signature de contrats</p> <p>10. Réception de remise de site</p> <p>11. Exécution des travaux</p> <p>12. Participation aux réceptions provisoire et</p>	<p>ENTREPRISE</p>	

	définitive		
EXPLOITATION ET SUIVI DE LA GESTION DES OUVRAGES	6. Formation des membres des AUE 7. Renforcement des capacités du personnel chargé de la maintenance des ouvrages au niveau communal 8. Suivi et appui des AUE 9. Suivi et appui des artisans réparateurs et autres maintenanciers 10. Suivi technique des ouvrages		
	6. Participation à la formation des membres des AUE 7. Participation au renforcement des capacités du personnel chargé de la maintenance des ouvrages au niveau communal 8. Participation au suivi et appui des AUE 9. Participation au suivi et appui des artisans réparateurs et autres maintenanciers 10. Participation au suivi technique des ouvrages	MAIRIE (Maître d'Ouvrage)	
		STRUCTURE D'INTERMEDIATION SOCIALE (ONG)	3. Formateurs Animateurs
		BUREAUX D'ETUDES	Formateurs
		ENTREPRISES	Fournisseurs
		ETAT	8. Directions Régionales de l'Agriculture et de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques (Ouest et Sud-ouest) DGRE
1. Appui-conseil technique et 2. Contrôle des recettes et financier 3. paiement des dépenses 4. Cogestion des fonds de provision avec la FAUEREB 5. Gestion des contrats de prestations externes 6. Etats périodiques de gestion 7. Planification (compte d'exploitation annuelle prévisionnelle) 8. Relations Banque/assurance/fournisseurs	ADAE (Interface)	CDG	
1. Définition du plan d'action et fixation du prix de l'eau 2. Regroupement des capacités d'autofinancement des		FAUEREB	

	AUE membres sous la forme d'une mutuelle 3. Investissement /Renouvellement des équipements)		
EXPLOITATION ET GESTION DES OUVRAGES	1. Gestion des points d'eau pour les ouvrages simples (Puits	MAIRIE	SERVICES TECHNIQUES 4. Agents chargés de la maintenance 5. Agents chargés du suivi des AUE Agents d'hygiène
	1. Gestion des points d'eau pour les ouvrages simples (Puits	AUE	
	1-a Production et distribution d'eau 1-b Approvisionnement en gasoil 1-c Gestion du personnel 2. Collecte des recettes	AUE (Maître d'Ouvrage Délégué)	1. AUE 2. Fontainiers 3. Chef de Centre
	1. Entretien et réparation	ENTREPRISE DE MAINTENANCE	CIMECCA
			Revendeur de carburant, d'huile
			Banque
		Société d'assurance	Assureur
		Cabinet d'expertise comptable	<b>Bureau d'étude ACECA</b> GPC
